



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUBE

AVIS DE CONCOURS EXTERNE SUR EPREUVES D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SESSION 2020

Par arrêté n°2019_249 de la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube en date du 19 août 2019, modifié par l'arrêté 2019_260 du 02 septembre 2019, un concours externe d'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE est organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics des départements de l'Aube et de l'Yonne.

14 POSTES SONT MIS AU CONCOURS

ORGANISATION :

Les inscriptions devront se faire par une préinscription sur le site internet du Centre de Gestion de l'Aube www.cdg10.fr. Toute préinscription ne sera effective qu'à réception par le Centre de Gestion de l'Aube du dossier papier résultant de la procédure de préinscription pendant la période du 1^{er} octobre au 14 novembre 2019, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats doivent se préinscrire sur le site internet du Centre de Gestion de l'Aube (www.cdg10.fr) du **MARDI 1^{ER} OCTOBRE AU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019 INCLUS**.

En cas d'impossibilité de se préinscrire par voie électronique, les dossiers seront :

- **soit retirés** au Centre de Gestion de l'Aube, Parc du Grand Troyes, 2 rond-point Winston Churchill à SAINTE SAVINE (10300) du **MARDI 1^{ER} OCTOBRE AU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019 INCLUS PENDANT LES HORAIRES D'OUVERTURE (du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00)**,
- **soit demandés** par écrit **exclusivement** au Centre de Gestion de l'Aube – Service CONCOURS – BP 40085 – SAINTE SAVINE – 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX, du **MARDI 1^{ER} OCTOBRE AU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019** (cachet de la poste faisant foi). Le candidat devra joindre obligatoirement une enveloppe autocollante format 24 x 32 affranchie à 4,20 € et libellée aux nom et adresse du candidat. Aucune demande par téléphone, e-mail, fax ne sera acceptée.

Les dossiers complétés et comportant les pièces demandées, devront être déposés (avant 17H00) ou adressés au plus tard le **14 NOVEMBRE 2019** (date de clôture des inscriptions) au Centre de Gestion de l'Aube.

Pour l'envoi : BP 40085 – SAINTE SAVINE – 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX.

Pour le dépôt : Parc du Grand Troyes – 2 rond-point Winston Churchill – 10300 SAINTE SAVINE.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8H30 à 11H30 et de 14H00 à 17H00.

Les épreuves auront lieu dans le département de l'Aube et se dérouleront à partir du **19 MARS 2020**.

Le Centre de Gestion de l'Aube se réserve la possibilité d'ouvrir d'autres centres d'examen dans le département de l'Yonne au vu du nombre et de l'origine géographique des candidats.

CONDITIONS REQUISES :

Peuvent se présenter au concours externe d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe les candidats titulaires d'un **titre ou diplôme classé au moins au niveau V** de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

AVERTISSEMENT : LA REUSSITE AU CONCOURS NE VAUT PAS RECRUTEMENT

Fait à Sainte-Savine, le 03 septembre 2019

La Présidente,
Par délégation,
La Directrice,

Claudine KOLUDZKI

